



COMMUNE ORMONT-DESSUS

location court séjour moins de 31 nuits						
	taxe séjour	Mode de calcul	mode de réception - paiement	qui paye la taxe	carte "Bienvenue"	obtention de la carte "Bienvenue"
Locataire	OUI	à la nuitée	paiement en ligne via plateforme chekin-ormont-dessus.ch ou à l'office du tourisme ou au bureau de la taxe de séjour	locataire	OUI	par mail à l'office du tourisme ou au bureau de la taxe de séjour : papier ou e-mail
Locataire - location via plateforme de réservation prélèvement en direct de la taxe de séjour sur la plateforme de réservation	OUI	à la nuitée	en ligne sur la plateforme de réservation	locataire	OUI	à l'office du tourisme ou au bureau de la taxe de séjour : papier ou e-mail sur présentation justificatif de paiement
Locataire - location via plateforme de réservation pas de prélèvement en direct de la taxe de séjour sur la plateforme de réservation	OUI	à la nuitée	paiement en ligne via plateforme chekin-ormont-dessus.ch ou à l'office du tourisme ou bureau de la taxe de séjour	locataire	OUI	par mail à l'office du tourisme ou au bureau de la taxe de séjour : papier ou e-mail
Encaissement en direct de la taxe de séjour du locataire par le propriétaire	OUI	à la nuitée sur facturation	facture adressée au propriétaire avec le nom du locataire	locataire via le propriétaire	OUI	bureau de l'office du tourisme ou de la taxe de séjour sur présentation d'un justificatif de paiement
Locataire - location AIRBNB (accord Cantonal)	OUI	à la nuitée	prélèvement via la plateforme	locataire	NON	
Invité : en même temps que le propriétaire	NON		NON	NON	NON	

location dès 32 nuits						
	taxe séjour	Mode de calcul	mode de réception - paiement	qui paye la taxe	carte "Bienvenue"	obtention de la carte "Bienvenue"
Locataire	OUI	au forfait prorata	facture adressée au propriétaire avec le nom du locataire	locataire via son propriétaire	OUI	bureau de la taxe de séjour
Locataire domicilié	NON		pas de facture	pas de paiement	NON	possibilité d'acheter la carte " Fidélité " valable 1 an dès la date d'achat
Propriétaire : Taxe de séjour prorata pour locataire Taxe annuelle résidence secondaire pour propriétaire	OUI	au forfait prorata	facture adressée au propriétaire avec le nom du locataire	locataire via son propriétaire	OUI	bureau de la taxe de séjour

location à l'année						
	taxe de séjour	mode de calcul	mode de réception - paiement	qui paye la taxe	carte "Bienvenue"	obtention de la carte "Bienvenue"
Locataire	OUI	au forfait	facture adressée au propriétaire avec le nom du locataire	locataire via son propriétaire	OUI	bureau de la taxe de séjour
Locataire domicilié	NON		pas de facture		NON	possibilité d'acheter la carte " Fidélité " valable 1 an dès la date d'achat
Propriétaire : Taxe annuelle de taxe de séjour pour le locataire Pas de taxe résidence secondaire pour le propriétaire	OUI	au forfait	facture adressée au propriétaire avec le nom du locataire	locataire via son propriétaire	OUI	bureau de la taxe de séjour